

du 27 JUILLET
au 5 AOÛT
COLMAR
2018

71^{ème}

LE CRÉDIT MUTUEL DONNE LE LA

Foire AUX Vins D'ALSACE

— DEPUIS 1948 —

VIN KNACK & ROCK'N ROLL
VIN KNACK & ROCK'N ROLL

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION.

— Grand Cru 2018 —
#FAVCOLMAR
PARC EXPO COLMAR

DEMANDE DE LICENCE TEMPORAIRE

A solliciter par les exposants qui souhaitent ouvrir un débit de boissons alcooliques à consommer sur place (les exposants qui offrent, à titre gratuit, une boisson alcoolique à leurs visiteurs ne sont pas soumis à cette obligation).

Exposant :

Adresse :

Nom de la personne responsable du stand (obligatoire) :

Type de licence demandée (*) : 3 4

(Mettre une croix dans la case correspondante)

Nous rappelons aux exposants que l'autorisation qui leur est accordée est strictement soumise au respect des règles suivantes :

- **Interdiction de l'offre d'alcool aux mineurs et aux personnes manifestement ivres** (Art. L.3353-3 & Art. R.3353-2 du Code de Santé Publique)
- **Interdiction de l'offre gratuite d'alcool à volonté (open bar – consommation forfaitaire)** (Art. L.3322-9 du Code de la Santé Publique)
- **Interdiction de l'offre d'alcool fort sur le lieu de travail** (Art. L.232.2 du Code du Travail)

Fait à le 2018

Signature et cachet :

Avis favorable

Colmar, le 2018
Christophe CRUPI
Directeur de Foires et Salons

(*) Débits de boissons à consommer sur place

- licence de 3ème catégorie : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur

- licence de 4ème catégorie : toutes les boissons alcooliques dont la vente est autorisée

à retourner

à COLMAR EXPO • Parc des Expositions et de Congrès • Avenue de la Foire aux Vins • F - 68000 COLMAR
Tél. +33 (0)3 90 50 50 50 • Fax +33 (0)3 89 41 25 50 • e-mail : marianne@colmar-expo.fr • N° de TVA : FR 19 388 014 714